

diens sont obligés de faire usage d'engrais artificiels sur leurs terres.

J'ai souvent entendu dire que dans la province de Québec surtout, l'emploi de ces engrais serait très profitable aux cultivateurs dont, pour un bon nombre, les terres ont besoin des superphosphates compris dans le chapitre des engrais artificiels, et je me crois obligé de dire quelque chose en leur nom. Il est évident que le droit actuel sur les engrais et sur les ingrédients qui entrent dans leur fabrication augmente le prix de ces articles dans le pays, sans quoi le maintien de ces droits n'aurait pas de but.

Mon honorable ami (M. Hall) a prétendu que le droit doit être maintenu dans le but de stimuler le placement du capital étranger au Canada. Le seul moyen d'y réussir est d'augmenter le prix des engrais. Conséquemment l'argument de l'honorable député est que le prix de ces engrais soit maintenu à un chiffre plus élevé que le prix normal pour un grand nombre de cultivateurs canadiens, dans le but d'encourager quelques capitalistes à venir faire de l'argent ici en fabricant ces engrais. Il plaide en faveur des profits des manufacturiers de Capelton, contre les intérêts des cultivateurs qui emploient leurs produits. Son raisonnement est que toute réduction du droit actuel serait subversive de la politique nationale et que partant cette proposition doit être rejetée. On se rappelle que lorsque la politique nationale a été introduite, on prétendait que c'était tout autant pour l'avantage du cultivateur que de toute autre classe; mais aujourd'hui il semble, bien que le nom de la politique nationale soit resté le même, que son but ait changé. Il semble qu'elle soit destinée à faire l'affaire du fabricant aux dépens du cultivateur. Je ne puis donner le nom de nationale à une telle politique. Je l'appellerai une politique de protection en faveur des fabricants, mais alors, quand les intérêts des cultivateurs sont considérés comme n'étant rien en comparaison de ceux des fabricants, je ne puis l'appeler une politique nationale, car de toutes les classes dans notre pays, ce sont les cultivateurs qui constituent la plus grande partie de la population, produisent la plus grande partie de notre richesse et paient la plus grande somme de droits. Si les fabricants, les amis de l'honorable député, l'ont exactement renseigné sur leurs affaires, ils n'ont pas besoin d'avoir peur de la concurrence qu'implique la proposition de l'honorable député de York Nord (M. Mulock). L'honorable député de Sherbrooke (M. Hall) a dit que ces fabricants sont en mesure de vendre leur acide sulfurique dans la Nouvelle-Angleterre en soutenant la concurrence avec les fabricants de ces Etats. S'il en est ainsi, pourquoi ont-ils peur de cette concurrence au Canada? Cet aveu enlève toute valeur à son argument. Les personnes qui expédient de l'acide sulfurique dans la Nouvelle Angleterre ont à payer le droit américain sur cet article, et si elles sont capables de faire cela, pourquoi ne pourraient-elles lutter, sur un marché libre dans ce pays où de pari et d'autre il n'y aurait aucun droit à payer? L'honorable député nous a dit qu'un capital de \$100,000 a été placé dans les mines de phosphates de Buckingham et je ne sais combien dans la fabrique de Capelton; et son argument est que, à raison du placement de ces, disons \$ 00,000 ou \$300,000, le monopole doit être maintenu dans l'intérêt des capitalistes étrangers qui ont fourni cet argent, dans l'intérêt de ces Yankees contre lesquels il doit exister un sentiment d'hostilité dans tous les cœurs loyaux. Dans l'intérêt de ces messieurs il faut taxer les cultivateurs de tout le Canada. L'argument de l'honorable député ne tient pas. Le seul argument qu'on pourrait invoquer contre la proposition serait le préjudice qui serait causé aux propriétaires de mines de phosphates. Je ne vois pas comment il en pourrait être ainsi; je ne vois pas jusqu'où pourrait s'étendre ce préjudice. Je crois que si on permettait l'importation en franchise de l'acide sulfurique, la fabrication des superphosphates prendrait de plus grandes proportions et la valeur des terres à phosphates

M. CASEY.

serait augmentées et qu'avec le meilleur marché de la main-d'œuvre au Canada, en dépit de l'admission en franchise des engrais, la proposition de l'honorable député de York (M. Mulock) impliquerait une fabrication plus grande de superphosphates au Canada et un accroissement de valeur des terres à phosphates. Même s'il y avait un choix à faire entre les deux, nous devrions protéger les intérêts de la majorité, c'est-à-dire, ceux des cultivateurs, contre les intérêts de la classe comparativement peu nombreuse, qui fabrique les engrais artificiels.

M. ARMSTRONG: Je regrette de me trouver dans l'obligation de différer d'opinion avec mon honorable ami le député de Sherbrooke. J'ai toujours admiré la sincérité avec laquelle il a invariablement discuté les questions présentées à la chambre; mais, d'après moi, c'est toujours la même vieille histoire—c'est à dire, la protection de la minorité en taxant la majorité. L'honorable député de Elgin Ouest (M. Casey), a posé la question sous son vrai jour; il a dit que la politique, qui est maintenant représentée faussement comme nationale, signifiait tout simplement la protection du petit nombre en taxant le grand nombre. Le pays commence à s'apercevoir qu'il en est ainsi. Il commence à s'apercevoir que les cultivateurs, qui forment les sept dixièmes de la population, et paient la plus grande partie des taxes, ne sont aucunement protégés, pas même par un seul article du tarif. La seule chose qui fait la politique nationale pour le cultivateur, c'est de le taxer. Les cultivateurs, en demandant cette concession, ne se montrent pas très exigeants. Je suis, moi-même, un agriculteur. C'est la culture du sol qui me fait vivre, et c'est par l'agriculture que j'ai obtenu tout ce que je possède. Pour ce qui regarde la classe agricole, je sais qu'elle ne demande aucune protection. Tout ce qu'elle veut, c'est qu'on ne se mêle pas de ses affaires; c'est qu'on lui laisse une latitude raisonnable, qui lui permette d'acquiescer de la richesse et de se faire une position enviable. C'est tout ce qu'elle veut, et elle ne serait pas satisfaite avec moins. Quant à la question des engrais artificiels, elle pourrait paraître de peu d'importance; mais si on l'examine de près, l'on trouve que son importance est capitale. Chacun sait que vous ne pouvez protéger aucunement le cultivateur, tandis que vous taxez tout ce qu'il consomme. Vous commencez par taxer les choses nécessaires, qui figurent sur sa table; tout ce dont il se sert, excepté les produits de sa terre, est taxé le plus possible. Prenez, par exemple, l'article d'un usage général sur la table, c'est-à-dire, le sucre. Les droits sur le sucre sont prohibitifs. Cependant, jamais le prix de cet article n'a été aussi réduit qu'à présent sur le marché. La moitié de ce que paie le cultivateur pour ce qu'il consomme, est sous forme de taxes. Les vêtements qu'il porte, sont frappés d'une taxe de 30 à 50 pour cent, au bénéfice des fabricants, et à leur bénéfice exclusif. La taxe sur les instruments agricoles est même plus élevée.

Ceux qui s'occupent d'agriculture, savent que le fer entre comme une partie importante dans la confection des instruments agricoles, et ceux qui examineront le tarif, verront qu'une taxe prohibitive est imposée sur cette matière première—c'est-à-dire, une taxe, qui est payée par le cultivateur. Est-ce donc trop exiger, que de demander l'admission en franchise de ces engrais artificiels? Inutile de vous dire, M. l'Orateur, que la principale source de revenus de ce pays, se compose des produits de la ferme, et que celle qui vient ensuite, se compose des produits forestiers. La plus importante de toutes les industries du pays, est l'agriculture; c'est cette industrie qui contribue le plus au développement de la richesse nationale; ce sont les cultivateurs qui paient le plus de taxes au gouvernement. Comment le sol peut-il conserver un haut degré de fertilité? Comment l'agriculture peut-elle être très productive? C'est seulement par l'emploi de bonnes méthodes de culture, de méthodes scientifiques, et dans toutes les méthodes de culture,